

MÉLANGES : DES OUTILS POUR LES TROUVER



PLAN DE L'ARTICLE

1. Définition
2. Intérêt
3. Trouver des Mélanges

1. Définition

Dans le **Trésor de la Langue française** (dictionnaire de la langue française des XIX^{ème} siècle et XX^{ème} siècle), on trouve la définition suivante du terme "Mélanges" :

"Titre d'un ouvrage composé d'articles réunis et dédiés à un maître par ses amis, ses collaborateurs, ses disciples, en hommage à ce maître et portant sur la discipline dans laquelle il s'est distingué."

Les Mélanges sont donc caractérisés par le nom de la personne à laquelle les Mélanges sont dédiés (le dédicataire) et composés d'articles (on dira aussi de "contributions") écrits par différents auteurs.

2. Intérêt

Les Mélanges sont particulièrement importants dans le domaine du droit. Ils recèlent une information scientifique de haut niveau car ils sont le plus souvent réalisés en l'honneur d'un grand professeur de Droit, à l'occasion de son départ à la retraite par exemple.

Les contributions sont écrites par des spécialistes du domaine de prédilection de la personne à laquelle les Mélanges sont dédiés.

3. Trouver des Mélanges

Variété des titres :

Les titres de Mélanges sont extrêmement variés.

En français par exemple, ils peuvent être qualifiés par :

"Mélanges", "Liber amicorum", "Offerta", "Etudes", "Hommage", "Ecrits", "Essais", "Regards croisés", "In memoriam" ou ne pas être qualifiés par un terme spécifique.

Ils peuvent être **"dédiés à", "en l'honneur de", "à la mémoire de", "offerts à", "en souvenir de", "en hommage à",**...

Ils peuvent enfin être le résultat d'un colloque en hommage au professeur honoré. En général, un titre annonçant le thème général des contributions est ajouté mais ce n'est pas toujours le cas. En revanche, ce titre contient presque toujours le nom de la personne à laquelle les Mélanges sont dédiés.

Méthodologie de la recherche documentaire des Mélanges :

- L'extrême variété des titres et le fait que ni les titres ni le nom des auteurs des diverses contributions n'apparaissent dans les catalogues des bibliothèques rendent la recherche de Mélanges peu aisée.

Quelques conseils à suivre pour trouver des Mélanges :

■ **Si l'on connaît le nom de la personne à laquelle les mélanges sont dédiés (le dédicataire) :**

- Pour trouver l'ouvrage dans le catalogue de votre bibliothèque, entrer le nom de cette personne dans la zone de titre (disponible en « recherche avancée »).

- La consultation de listes de Mélanges (format PDF) peut également être utilisée pour retrouver un titre de Mélanges.

■ **Tables de mélanges** (document format PDF) : table réalisée par Mélanie Jaoul, maître de conférences en droit privé, université de Montpellier et donnant accès aux sommaires de Mélanges (plus de 300 titres de Mélanges actuellement répertoriés). Cette table est mise à jour régulièrement (dernière mise à jour juillet 2019).

■ **Liber amicorum liste des mélanges** : guide proposé par la bibliothèque Cujas et qui répertorie les Mélanges reçus à la bibliothèque depuis 2001. Les titres des Mélanges sont classés par ordre alphabétique des dédicataires. Dernière mise à jour 2017

■ **Mélanges en droit francophone** : liste conçue par le Centre européen de droit et d'économie (CEDE), comprenant le nom du dédicataire et donnant accès aux sommaires scannés d'environ 200 Mélanges (consultation des pages scannées peu pratique).

■ **Si l'on ne connaît que l'auteur de la contribution ou le titre de cette contribution :**

- La **bibliothèque de Paris II** donne accès à un **catalogue des Mélanges** recensant les Mélanges disponibles dans les différentes bibliothèques du réseau documentaire de l'université Panthéon - Assas - Paris II. Il faut entrer le titre ou le nom de l'auteur de la contribution pour obtenir les références de l'ouvrage et en particulier son titre exact, ce qui permettra alors de rechercher de manière classique le titre des Mélanges dans les différents catalogues de bibliothèque. Le référencement n'est pas exhaustif, mais il est très complet à partir de 2000 et on peut retrouver des mélanges jusqu'en 1888.

- La **bibliothèque universitaire de Toulon** propose, de même, un dépouillement de **Mélanges juridiques**. Plus de 500 Mélanges sont dépouillés à ce jour. Une recherche par mots du titre des contributions ou par auteur est proposée ainsi qu'une recherche par dédicataire.

- La base de données bibliographique **Doctrinal Plus** (accessible dans de nombreuses bibliothèques universitaires) indexe aussi des mélanges. Actuellement, plus d'une quarantaine de Mélanges sont inclus dans le fonds

documentaire de la base. Il est possible d'effectuer des recherches par contributeur (champ Auteur) ou par contribution (Champ Titre) si on dispose de ces données. A partir de la liste des Mélanges disponible dans la base, on peut aussi sélectionner un titre d'ouvrage et accéder aux notices bibliographiques de l'ensemble des contributions présentes dans chacun des Mélanges.

- On pourra également mentionner la base de données payante [Helinia](#) réalisée par des juristes. Cette base qui est accessible dans certaines bibliothèques universitaires, dont la [bibliothèque](#) de l'**université de Lille - Droit et santé**, permet d'accéder à des références bibliographiques de Mélanges juridiques et autres études réalisées en l'honneur de personnalités juridiques. L'utilisation du champ "mots-clefs" permet d'effectuer des recherches à la fois dans les titres des contributions et par mots sujet.

Autres outils à utiliser :

- Bibliographie spécialisée :

Citons cet ouvrage bibliographique constituant un outil remarquable pour les chercheurs :

Xavier DUPRE DE BOULOIS, Bibliographie des mélanges : droit français, Paris : Éditions La Mémoire du droit, 2001, 799 p.

Cet ouvrage (disponible uniquement en version "papier") recense des contributions antérieures à l'année 2000. Près de 730 ouvrages de Mélanges ont été dépouillés.

Les contributions y sont classées par domaines de droit. Cet ouvrage propose aussi un index des matières (domaines juridiques) et des auteurs, ainsi qu'une table des Mélanges par dédicataire.

- [Gallica](#)

Quelques Mélanges, antérieurs à 1930, sont disponibles en texte intégral sur [Gallica](#).

Pour les retrouver : indiquer "Mélanges" dans le champ "Titre" en recherche avancée, puis affiner les résultats de la recherche en sélectionnant le critère "thème" puis "droit". Actuellement, plus d'une dizaine de Mélanges en droit ont été numérisés dont :

- Mélanges Fournier - 1929
- Mélanges d'histoire du droit et de critique. Droit romain par A. Esmein (1886)
- Mélanges de jurisprudence par Pierre-Louis Lacretelle aîné (1778)
- etc.

- [Daloz Bibliothèque](#)

Les éditions **Daloz** proposent une collection "[Etudes, Mélanges, Travaux](#)", consultable en texte intégral, à partir de la base de données [Daloz Bibliothèque](#) (accessible dans de nombreuses bibliothèques universitaires). La date d'édition de ces Mélanges est variable (2007->2018). Actuellement, une trentaine de Mélanges sont consultables en ligne dans la base Daloz Bibliothèque. Il est possible d'effectuer une recherche en texte intégral dans ces Mélanges.

Pour compléter l'information sur la recherche de mélanges :

Voir l'[article](#) d'Emmanuel Barthe sur le blog [Précisement.org](#), consacré à ce sujet.

Conditions d'utilisation

Les fiches issues des "Ressources documentaires" et des "Ressources pédagogiques" du Jurisguide sont sous [contrat Creative Commons](#)



Vous êtes libres :

- de reproduire, distribuer et communiquer cette création au public
- de modifier cette création

selon les conditions suivantes :

Paternité

Vous devez citer le nom de l'auteur original de la manière indiquée par l'auteur de l'oeuvre ou le titulaire des droits qui vous confère cette autorisation (mais pas d'une manière qui suggérerait qu'ils vous soutiennent ou approuvent votre utilisation de l'oeuvre).

Pas d'utilisation commerciale

Vous n'avez pas le droit d'utiliser cette création à des fins commerciales.

Partage des conditions à l'identique

Si vous modifiez, transformez ou adaptez cette création, vous n'avez le droit de distribuer la création qui en résulte que sous un contrat identique à celui-ci.

Ce qui précède n'affecte en rien vos droits en tant qu'utilisateur (exceptions au droit d'auteur : copies réservées à l'usage du copiste, courtes citations, parodie...)

Pour la version intégrale du contrat : voir le [code juridique Creative commons](#).